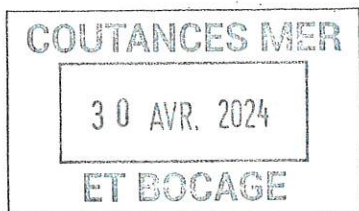




RÉGION
NORMANDIE

Le directeur général
des services



C. Holman
O. Chaslet
J. Nave
C. Demanville

MONSIEUR JACKY BIDOT
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE COUTANCES MER ET BOCAGE
HOTEL DE VILLE – PLACE DU PARVIS NOTRE
DAME
BP 723
50 207 COUTANCES

Caen, le 24 AVR. 2024

Objet : Courrier Région-Avis PCAET_CCMB
Référence : D24-03529
Dossier suivi par Delphine Baudry
Tel : 02.31.06.97.46
Courriel : delphine.baudry@laregionnormandie.fr



Monsieur le Président,

Vous avez adressé pour avis à la Région Normandie votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial conformément à l'article R229-54 du code de l'environnement. Ce projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 13 décembre 2023.

Dans ce projet de PCAET, les services de la Région Normandie ont relevé plusieurs points positifs :

- Une bonne prise en compte générale des attendus d'un PCAET et de tous ses éléments constitutifs (diagnostic, stratégie, plan d'actions, évaluation environnementale, des éléments de suivi et d'évaluation) ;
- Des objectifs stratégiques globalement cohérents avec les objectifs régionaux du SRADDET de Normandie ;
- Un diagnostic assez complet qui permet de mettre en évidence les enjeux du territoire, avec toutefois des données parfois trop anciennes notamment sur le volet « adaptation au changement climatique » ;
- Un programme d'actions très complet, favorisant son opérationnalité.

Toutefois, le territoire a choisi un scénario de transition écologique qui est en deçà de l'objectif de réduction de la consommation énergétique, tel qu'attendu dans le cadre du conventionnement « Territoire Durable 2030 » pour lequel le territoire s'était engagé à réduire sa consommation d'énergie de 40% entre 2010 et 2030. De plus, certains éléments méthodologiques avancés dans la scénarisation mériteraient d'être explicités afin de mieux comprendre la trajectoire du territoire.

Cela étant, la Région Normandie émet un avis favorable pour le projet de PCAET de la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage et vous invite à préciser les objectifs de votre scénario en prenant en compte les engagements pris dans le cadre de « Territoires durables 2030 » et à compléter votre diagnostic d'une fiche synthèse qui recenserait ce qui a été réalisé sur le territoire depuis 2020. En complément, je vous propose de prendre en compte les points d'alerte et d'amélioration présentés dans l'annexe en pièce jointe.

Les services de la Région se tiennent à votre disposition pour en échanger et vous apporter un soutien technique en tant que de besoin dans la mise en œuvre de ce Plan Climat Air Energie Territorial.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

et cordialement

Frédéric Ollivier

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



**PCAET de la Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage (CMB)
Point d'alerte ou d'amélioration de la Région Normandie – Annexe**

Le projet de PCAET de la Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage a été transmis le 5 février 2024 au président de la Région Normandie et appelle plusieurs remarques, en complément des éléments principaux annoncés dans le courrier. Ces remarques sont présentées ci-dessous.

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Sur le diagnostic |
|--|

Remarques générales

Le diagnostic a été arrêté en juin 2020 et réalisé avec l'aide du Bureau d'études INTERMEZZO.

Ce diagnostic est assez complet : il rappelle les attendus réglementaires et présente à travers des graphiques, des comparatifs avec des chiffres à l'échelle nationale et régionale, les éléments principaux attendus dans le cadre d'un diagnostic PCAET. Les sources sont citées : le territoire a utilisé les données de l'Observatoire régional de l'énergie du climat de l'air de Normandie (ORECAN) et a rappelé la version de l'inventaire utilisé, les données de l'INSEE ou encore d'autres données issues de différents rapports départementaux, nationaux etc. Le territoire a également utilisé et complété son analyse en utilisant d'autres outils de modélisation tels que ALDO, permettant de réaliser des estimations complémentaires, tout en précisant leur utilisation. Des chiffres clés sont rappelés dans plusieurs parties du diagnostic assurant une bonne visibilité de ces derniers.

Cependant, le diagnostic est déjà vieux. La Région Normandie qui suit le territoire de Coutances Mer et Bocage sur plusieurs enjeux de la transition écologique en lien notamment avec les dispositifs d'aide « Territoire durable 2030 » ou encore « Notre Littoral Pour Demain » aurait attendu un diagnostic plus récent et parfois plus précis, en prenant par exemple en compte les données du GIP ROL ou encore du GIEC Normand ou encore des données issues d'études réalisées par le territoire dans le cadre de la trame verte et bleue par exemple. De plus, des hypothèses d'estimation de réduction (GES, polluants atmosphériques, consommations d'énergie...) réalisées par INTERMEZZO auraient mérité d'être accompagnées d'explications pour mieux en comprendre les calculs.

Sur la qualité de l'air

Le territoire présente une estimation des gaz à effet de serre de 550 kteq CO₂ ; le secteur agriculture serait responsable de 60% de ces émissions. Le territoire a identifié les différents potentiels de réduction des différents gaz à effet de serre (énergétique et non énergétique) et ainsi au total les émissions de GES pourraient être divisées par deux entre 2015 et 2030.

Le territoire présente une estimation des principaux polluants atmosphériques (Nox, NH₃, CONM, PM₁₀ et PM_{2,5} et SO₂) en prenant en compte les données de l'ORECAN sur l'année 2015 et identifie les principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques (agriculture, résidentiel et transports routiers).

Le territoire présente en page 43 des mesures assez précises pour réduire les émissions de chaque polluant sous forme de tableau : pour chaque action proposée une réduction des émissions est associée. Celui-ci aurait mérité d'être davantage explicité notamment en termes de date de départ et d'arrivée pour le calcul de la réduction des émissions et l'évolution en %. De plus, les modalités de calcul auraient mérité d'être davantage explicitées afin d'en faciliter la compréhension et la crédibilité scientifique. A la page 44, le potentiel de réduction des émissions de polluants liés à la transition énergétique et à la réduction des intrants est estimé par le bureau d'étude mais cela aurait mérité plus de précisions sur les méthodes de calculs utilisées. Il est intéressant de mettre en avant les limites de l'exercice et notamment d'inviter chacun à faire évoluer ses modes vie vers une transition énergétique plus vertueuse.

Sur le stockage carbone

Conformément à la réglementation, la CCMB a estimé le stock carbone sur son territoire. Celui-ci est estimé à 14 501 kteq CO₂ par an (2,6 % des émissions totales).

Le territoire ne présente pas d'éléments sur les ressources forestières alors qu'il s'agit d'un des principaux potentiels de séquestration de carbone mis en avant. Doit-on comprendre que les linéaires de haies sont mis sous l'item forêt ?

Concernant les possibilités de développement (sols agricoles et forêts à minima et changements d'affectation des terres), les données sont à réactualiser. Une large part dans le diagnostic est laissée aux haies mais les données apparaissent trop anciennes au vu des évolutions rapides et marquées sur les linéaires de haies, la densité moyenne de haies sur l'EPCI prise en compte datant de 2014 (cf p135). Le territoire ne présente pas d'élément sur les prairies ou trop peu.

Ainsi, la Région Normandie propose au territoire de proposer quelques actualisations en prenant notamment en compte des travaux réalisés sur la définition de la trame verte et bleue du territoire dans le cadre de « Territoires Durables 2030 ». Cette actualisation devra notamment mentionner la trame verte et bleue, la biodiversité spécifique du territoire, des éléments de diagnostic sur les cours d'eau et les zones humides (avec la particularité locale des prés salés et les havres dans les rôles d'atténuation-adaptation). Cette réactualisation pourrait également prendre en compte les indicateurs territoriaux de la biodiversité accessibles sur le site de l'ANBDD à l'adresse suivante :

<https://www.anbdd.fr/biodiversite/connaissance/les-indicateurs-territoriaux-de-la-biodiversite/>

Il serait intéressant d'apporter plus de précisions sur les chiffres avancés. Le stock de carbone passerait de 14 501 Teq CO₂/an à 19 906 Teq CO₂/an en 2050 mais il est difficile d'en comprendre le calcul.

A la p128, il est fait état de séquestration et des émissions évitées grâce aux prairies, aux haies, à la conchyliculture (coquille d'huîtres), mais aucune donnée précise n'est citée. De plus, les zones humides ne semblent pas identifiées comme puits de carbone.

Sur l'analyse des consommations énergétiques finale du territoire :

Le diagnostic est conforme aux attentes sur ce sujet avec toutefois des données qu'il serait intéressant de réactualiser.

La consommation finale d'énergie du territoire est estimée à 1249 GWh (en 2015). Le territoire propose une analyse de cette consommation par secteur et par source d'énergie et une évolution des consommations sur la période 2005 à 2015 en reprenant les données de l'ORECAN. Ainsi, les secteurs les plus consommateurs sont le secteur résidentiel (33%), suivi du transport routier (26%) et de l'industrie (24%). Les consommations semblent évoluer à la hausse avec notamment un pic des consommations énergétiques dans le domaine de l'industrie sur la période 2012 à 2014 qu'il serait intéressant de comprendre. Le territoire fortement dépendant aux produits pétroliers avec toutefois une baisse de 14,4% annoncée entre 2005 et 2015.

A la page 17, il est fait référence à l'appel à projet Territoire Durable 2030 porté par la Région et l'ADEME. Or, ce dispositif d'aide est uniquement un dispositif région pour lequel le territoire a été lauréat et a reçu 152 526,88 €.

Le territoire y rappelle qu'à travers cette convention TD2030, le territoire s'est engagé à réduire ses consommations d'énergie de 40% et augmenter la part d'énergies renouvelables de 32%.

Le territoire présente un potentiel de réduction en 3 principaux usages (chaleur, usages électriques, carburants). Pour ce faire, le territoire s'appuie sur trois tableaux (un par usage) en proposant des actions de réductions et un gain de GWh associé. Il serait pertinent de citer la source ou du moins d'explicitier les chiffres en gains de GWh attendus.

Globalement, et selon ces analyses, le potentiel global de réduction sur le territoire serait estimé à 536 GWh soit 43% de la consommation actuelle. Cependant, les efforts sont très importants sur le secteur du transport (division par 4), l'agriculture (division par 2) et le secteur résidentiel (mais en rénovant 90% à 100% des logements construits avant 1990). L'exposé sur la facture énergétique est intéressant mais il aurait été pertinent de confronter cette analyse avec l'analyse du potentiel de réduction de la consommation d'énergie.

Le diagnostic portant sur le secteur de l'habitat et du tertiaire sont également particulièrement pertinents, détaillés et utiles pour la définition de la stratégie territoriale en matière de réduction des consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment. Comme pour le reste, les données chiffrées datent néanmoins, lorsqu'elles sont précisées.

La consommation d'énergie finale pour le secteur des transports est évaluée à 324 GWh, ce qui représente 26 % des consommations du territoire et à 35 % du total de la facture énergétique.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, les transports routiers (90 000 t EqCO₂ en 2015) pèsent pour 16 % des émissions du territoire et 39% des consommations énergétiques.

Les déplacements et le transport de marchandises sont les premiers contributeurs des émissions de NO_x (38%). Ces émissions ont été divisées par deux en 10 ans. Les transports contribuent à hauteur de 14 % et 16 % aux émissions de PM₁₀ et PM_{2,5}.

Le diagnostic évalue le potentiel de réduction en carburant pour les usages de mobilité à 80 % (300GWh). L'objectif est de cibler prioritairement la maîtrise de la demande de déplacement de façon à limiter les reports de consommations vers l'électricité ou le biogaz. Cette baisse de consommation et la sortie des énergies fossiles dans les transports restants permettraient de réduire de 88% les émissions dues au transport.

L'augmentation de la demande en électricité liée au développement de l'électromobilité est estimée à 25 GWhs pour le territoire et devrait être limitée par une diminution l'usage des véhicules et l'amélioration de leurs performances (est-ce cette amélioration qui explique l'écart entre les 48,6 GWh économisés en lien avec le transfert vers l'électrique et les 25 GWh de surconsommation électrique attendus ? diagnostic p.18-19).

La répartition entre consommation de fret et transport de voyageurs n'est pas connue. La consommation des autres transports (ferré) n'est pas connue non plus (ce qui questionne sur le mode de calcul de gains potentiels).

Le diagnostic identifie les trajets domicile- travail, ainsi qu'une diminution de la part occupée par la voiture individuelle dans l'ensemble des déplacements comme prioritaires pour le PCAET de la CMB.

Les principaux enjeux du PCAET sur la mobilité et les transports sont les suivants :

- Éviter une partie des déplacements en véhicule particulier individuel en facilitant le télétravail et le covoiturage.
- Éviter du transport de marchandises en soutenant les circuits courts et la production locale.
- Repenser la place du véhicule particulier dans l'espace public et son occupation au sol (voirie et stationnement), avec pour objectif de **diminuer la part de la voiture pour augmenter celle des autres modes.**
- Développer l'aménagement d'infrastructures pour le développement des modes doux, en intra-urbain mais également en interurbain (voies et pistes cyclables, zones intermodales), **au détriment du véhicule particulier pour rééquilibrer les modes de transports (Priorité à l'accès aux écoles, aux administrations et aux zones d'activités).**
- Sensibiliser aux aspects positifs, notamment sanitaires, des modes actifs (vélo et marche à pied).
- Faciliter les séjours sans voiture pour les touristes visitant le territoire
- Soutenir les initiatives visant à élargir les usages du vélo : coursiers, fret léger, etc.
- Examiner l'opportunité de la mobilité gaz pour les poids lourds (transporteurs routiers, les transports en commun et les bennes à ordures).

Sur les réseaux de distribution et de transport de l'électricité, de gaz et de chaleur :

Les cartes des réseaux d'électricité ne sont pas très lisibles. Le diagnostic ne mentionne pas la présence des réseaux de gaz et fait donc l'impasse sur les possibilités d'injection de biométhane dans le réseau. Absence de données de réseau de gaz empêche d'estimer le potentiel d'injection de biométhane au réseau. Aucun réseau en bois énergie n'est indiqué dans le diagnostic.

L'application ENR, mise en place par l'ORECAN, permet de visualiser les installations collectives d'énergies renouvelables sur le territoire. A priori, il existe deux réseaux de chaleur à dimension communale connus au moment où le diagnostic a été réalisé, à savoir : la chaufferie bois de bâtiments communaux à Hauteville-la-Guichard (50) et le petit réseau de chaleur au bois à Hambye (50). Le réseau de chaleur au bois du quartier Claires Fontaines à Coutances (50) a démarré le 28/10/2022.

Le territoire ne met pas en avant non plus les chaufferies bois existantes au sein du collège d'Agon Coutanville, Cerisy la Salle ou encore la chaufferie bois des Ateliers Aubert Labansat à Coutances.

Ces infos se trouvent ici : https://biomasse-normandie.shinyapps.io/orecan_enr/

Ainsi, il serait pertinent de compléter le diagnostic en précisant ces différentes installations.

Sur la production d'énergies renouvelables :

Le diagnostic fait mention d'une production d'ENR de 8,6%, principalement sous forme de chaleur. En 2015, les ENR représentent 107 GWh, soit 8,6% des consommations totales d'énergie du territoire. Les chiffres sont conformes avec ceux de la fiche territoire de l'EPCI fournie par l'ORECAN.

La collectivité mentionne son intérêt de développer en particulier le bois énergie bocager et le solaire PV. Le volet méthanisation est trop peu développé, et ne fait pas état des ressources de biomasse disponible. Le PCAET ne prévoit que des unités en cogénération alors que l'injection, lorsqu'elle est

possible, permet une meilleure valorisation énergétique. Le potentiel du bois bocager est bien mis en avant, notamment pour les secteurs industriels et tertiaires. Les gisements de chaleur fatale sont identifiés pour les sites industriels et les stations d'épuration.

Sur l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changements climatique :

Remarques générales :

Le diagnostic a été arrêté en avril 2020 et ne mentionne pas les travaux du GIEC Normand. Les données du GIP ROL ne semblent pas non plus reprises. Il est fait mention de la stratégie « Notre littoral pour demain » mais il aurait pu être déjà fait mention des leviers d'actions existants et utilisés par Coutances Mer et Bocage (NLPD, PPA, loi climat et résilience...)

La partie consacrée à la biodiversité est très généraliste et non adaptée au territoire. Comme précisé plus haut, le diagnostic ne mentionne pas les zones humides et les cours d'eau.

Même si le document a été arrêté et validé en 2020 et qu'on ne peut pas tout refaire, il serait quand même important de faire une petite synthèse de mise à jour à rajouter car il s'est passé beaucoup de choses sur le territoire sur ce sujet en 4 ans...

| |
|---------------------------|
| • Sur la stratégie |
|---------------------------|

Remarques générales

Le territoire présente globalement des cibles conformes aux objectifs nationaux, déclinés dans le SRADDET Normand. Ainsi, le territoire envisage de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de 40% non pas entre 2015 et 2030 mais d'ici 2050.
La trajectoire proposée n'est pas conforme avec le SRADDET pour la cible 2030 qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030. Cependant, le territoire ne propose pas de trajectoire pour l'année 2026 (année de production du bilan à mi-parcours du PCAET) et pour l'année 2050. Pour la cible 2050, le SRADDET de Normandie propose de réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2050. Il est nécessaire pour atteindre cet objectif commun à tous les acteurs normands de savoir comment le territoire de Coutances Mer et Bocage envisage d'y répondre ;
- Réduire ses consommations d'énergie de 25% entre 2015 et 2030, sans toutefois proposer d'objectif à l'horizon 2050 ou encore à l'horizon 2026.
Cette proposition pour l'année 2030 est conforme au SRADDET de Normandie mais pas forcément conforme à l'engagement pris par le territoire à travers le dispositif « Territoire Durable 2030 ». Comme cela est rappelé par le territoire à la page 17 du diagnostic, le territoire a été accompagné par la Région Normandie pour élaborer une stratégie et un programme d'actions ambitieux de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, et de développement des énergies renouvelables permettant de couvrir à l'horizon 2030 une réduction de la consommation d'énergie de 40% et une production supérieure à 32% de sa consommation en énergie renouvelable. Il manque des cibles par secteur. A titre d'exemple, on ne retrouve pas de cible relative aux bâtiments tertiaires (cible en GWh et pas en m²). Alors que le territoire a été accompagné dans l'élaboration d'audits énergétiques via le dispositif Territoire durable 2030, nous ne savons pas si l'objectif de 56% de rénovation de bâtiments tertiaire concerne le tertiaire public, privé ou les deux. Enfin, le territoire ne présente pas de stratégie sur l'éclairage public ;
- D'atteindre 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie du territoire en 2030
Cette proposition du territoire est conforme à l'objectif 52 du SRADDET intitulé « Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie ». Pour rappel, au regard des objectifs présentés dans les différents secteurs ENR à l'échelle normande, les objectifs proposés pour chacun des types d'énergie permettraient d'atteindre 34,6% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Cependant, le territoire ne propose pas d'objectif à l'horizon 2050 ;

- Le scénario cible permet une amélioration de la qualité de l'air sur les polluants à enjeu mais les % annoncés ne permettent pas concrètement de savoir si le territoire contribue aux objectifs régionaux de réduction par polluants à l'horizon 2030 par rapport à 2005. Pour ce faire, la Région Normandie invite le territoire de Coutances Mer et Bocage à reprendre les données 2005 par polluant, accessibles sur le site de l'ORECAN.

Remarques par « sujet »

Efficacité énergétique des bâtiments

La Règle 31 du SRADDET invite les territoires obligés à définir dans leur PCAET une consommation énergétique cible du parc bâti du territoire (logement et tertiaire) à atteindre en 2030 sur la base d'une réduction d'au moins 20 % de la consommation finale d'énergie du parc bâti par rapport à 2010 et à traduire dans le PCAET cette cible en un équivalent en nombre de logements et de m² de bâtiments tertiaires à rénover chaque année d'ici 2030.

A la lecture de la stratégie, le territoire semble atteindre les 20% de réduction de consommation au vu des chiffres mentionnés en page 40 (-27% entre 2015 et 2030). Un objectif en nombre de rénovation de logements (p 34) est présent mais non décliné par année. La stratégie ne propose pas d'objectifs en m² de bâtiments tertiaires et ne propose pas de donnée chiffrée pour s'assurer du respect de la réduction de 20% de la consommation sur le parc bâti.

Une traduction en m²/an reste à réaliser en conformité avec la Règle 31 du SRADDET de Normandie. La Région Normandie est donc dans l'attente des données chiffrées pour s'assurer du respect de la réduction de 20% de diminution de la consommation sur le parc bâti. Il manque une trajectoire avec le nombre de logements et de m² de bâtiments tertiaires à rénover chaque année.

La Règle 32 du SRADDET invite les territoires obligés à intégrer dans leur programme d'actions de leur PCAET des recommandations concernant :

- Le gain de performance énergétique à obtenir pour les rénovations de logements sur le territoire, en favorisant le développement des rénovations « Bâtiment Basse Consommation »,
- La réalisation, d'audits énergétiques préalables aux travaux comprenant les scénarii de travaux permettant d'atteindre ce niveau « Bâtiment Basse Consommation », en une seule fois ou par étapes

L'objectif 2030 pour les logements est clairement affiché. Le territoire ambitionne de rénover 13 930 logements d'ici 2030 (62% des logements) dont 72% de niveau 1 (gain de 40%), 16,5% de niveau 2 (gain de 60%), et 11,5% de niveau BBC Rénovation. Les principes de BBC compatibilité ne sont pas repris.

La moitié de l'objectif des bâtiments tertiaires rénovés de façon ambitieuse permettront un gain de 60% des consommations.

Coutances Mer et Bocage souligne la difficulté de rénover le patrimoine de la reconstruction.

En ce qui concerne les bâtiments tertiaires, si les objectifs du décret tertiaire sont clairement mis en avant, l'objectif de rénovation BBC de ce parc n'est pas valorisé.

Les objectifs liés à la mise en œuvre d'une rénovation globale pourraient être affichés plus clairement dans le plan d'actions, en insistant sur la notion de parcours de rénovation et sur la mise en place d'audits préalables intégrant des scénarios BBC compatibles et BBC rénovation en une étape, que cela soit à l'échelle des logements ou des bâtiments tertiaires.

Energies renouvelables

CMB propose des objectifs à l'horizon 2030 par énergies renouvelables mais sans plus de précisions. Il aurait été intéressant d'être davantage explicite notamment sur la récupération de chaleur fatale dans les grandes entreprises et PME pour lesquelles un objectif est annoncé à +25%.

Le territoire ne semble pas avoir creusé la piste du biosourcé.

Mobilité

Les enjeux sont bien en accord avec le diagnostic qui identifie une diminution des besoins en transport et de l'utilisation des voitures individuelles comme prioritaires.

Les objectifs 2030 sont chiffrés précisément de façon globale : -26% de consommation d'énergie, -39% de GES. Les grandes cibles pour les atteindre sont détaillées (télétravail 1jour/semaine pour 10% des employés, développement du cò-voiturage...).

Le plan d'actions est cohérent avec ces grandes cibles fixées pour 2030. On ne retrouve toutefois pas d'actions pour atteindre l'objectif de 4.100 véhicules électriques. Le PCAET s'appuie probablement sur le déploiement des bornes effectué par le SDEM et par les dispositifs financiers proposés par l'Etat (peut-être à préciser).

Il serait intéressant de préciser la part de chacune des cibles dans l'objectif global (on retrouve en effet certains gains dans le plan d'actions (5400 t pour le vélo, 900 t pour le covoiturage, 3500 t pour la réduction des distances en voiture), mais on n'arrive pas aux 30.000 t d'économies attendues), et de les traduire en objectifs/indicateurs chiffrés qui facilitent le suivi de leur évolution (par exemple quel indicateur pour suivre l'évolution des trajets vélo pour 50% des habitants et quelle valeur de départ).

Adaptation au changement climatique

D'une manière générale la stratégie d'adaptation au changement climatique est très peu développée et chiffrée. Les objectifs et les règles du SRADDET de Normandie en matière d'adaptation au changement climatique ne sont pas identifiés dans la stratégie. A titre d'exemple, la stratégie ne fait pas mention de l'objectif 10 du SRADDET de Normandie intitulé « Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux littoraux », de la règle la Règle 5 « Dans les zones littorales, rétro littorales et milieux estuariens, permettre les aménagements et les constructions uniquement s'ils sont adaptés aux risques naturels prévisibles à l'horizon de 2050 (inondation, submersion marine, érosion, recul du trait de côte) .

L'axe « Anticiper le dérèglement climatique, préparer le territoire et aménager durablement » mentionne le Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) et fait référence également à la Loi Climat et résilience en évoquant notamment le ZAN.

Cependant, la stratégie d'adaptation au changement climatique ne propose pas d'éléments concrets sur la préservation et la restauration des milieux naturels. La stratégie « trame verte et bleue » réalisée dans le cadre de Territoire durable 2030 n'est pas mentionnée.

La Région Normandie préconise que cette stratégie d'adaptation au changement climatique soit plus étoffée en partant des objectifs et des règles du SRADDET de Normandie et des stratégies thématiques en matière de gestion durable du littoral, de gestion durable des continuités écologiques accompagnées par des dispositifs régionaux.

• Sur le plan d'actions

Le programme d'actions s'articule autour de 6 orientations, déclinées en 34 actions.

Le programme d'actions comporte des éléments attendus tels que des indicateurs de suivi, un calendrier, le maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Les partenaires techniques sont en général bien identifiés tels que le RAN COPER, l'ARS, l'ANBDD, ATMO Normandie etc.

Les actions sont bien décrites ; les moyens financiers associés sont précisés, tout comme les gains estimés, lorsque cela est suffisamment quantifiable. Des objectifs de développement durable sont identifiés pour chaque action lorsqu'ils sont positivement impactés.

Le territoire a identifié par orientation, les moyens humains mobilisés au sein de Coutances Mer et Bocage. Enfin, le territoire présente un encadré sur les actions en cours ou réalisées en lien avec le thème de l'action.

Ainsi, et globalement, le programme d'actions présenté est bien construit, pédagogique et semble déjà très opérationnel. Les actions issues du plan d'actions de la stratégie globale et cohérente de développement durable, territoire durable 2030 » sont reprises pour l'essentiel voir même corrigées. Le programme d'actions reprend aussi d'autres schémas ou programme et fait ainsi du PCAET un document central de pilotage de l'actions de la collectivité dans le domaine de la transition écologique. Ce programme annonce toutefois quelques remarques selon les sujets abordés.

Remarques par « thématique »

Habitat

Dans l'Action 7 « Inciter les entreprises à s'engager pour la transition écologique », ne propose de mobiliser les professionnels du bâtiment, ni les entreprises agricoles a priori. La Chambre d'agriculture de Normandie pourrait y être identifiée comme partenaire potentiel.

L'action 8 « améliorer les performances du patrimoine public » propose un programme d'actions assez complet qui se base sur la démarche SDIE en cours et sur les audits groupés qui devraient aboutir à un PPI. Il serait intéressant de chiffrer les réalisations non seulement en nombre de bâtiments rénovés mais aussi en m² rénovés.

Même si l'EPCI est propriétaire du patrimoine scolaire (gisement d'économie d'énergie important), il semblerait intéressant de développer un axe sur l'appui aux communes dans les projets de rénovation sur leur propre patrimoine en lien avec le SDEM 50.

L'ingénierie mobilisée pour cette action mériterait d'être précisée. Des points mériteraient d'être abordés plus précisément, comme suit :

- la rénovation BBC en une ou plusieurs étapes ;
- l'intégration de matériaux biosourcés (voir les outils et conseils produits par l'ARPE). A cet effet, La Région vous invite à prendre connaissance du **PACTE Bois-Biosourcés** et à le signer¹ ;
- la préservation de la biodiversité (nichoirs hirondelles et chauvesouris)

L'action 9 « Sensibiliser et accompagner les habitants sur la rénovation énergétique » pourrait aussi proposer une action de sensibilisation sur les enjeux faune et bâti pour assurer la préservation des espèces protégées liées au bâti (hirondelles et chauve-souris notamment). Cette action telle que présentée est globalement décevante dans sa rédaction. La fiche action reste assez floue dans sa rédaction, sans doute par manque de visibilité sur l'après SARE. La fiche ne nous apprend pas grand-chose. Par exemple, un plan d'actions copropriétés et résidences secondaires est annoncé sans qu'aucun détail ne soit fourni.

L'action ne présente pas d'objectifs sur la rénovation globale (rénovation BBC en une ou plusieurs étapes), rien sur l'animation du réseau de professionnels (rénovateurs BBC...), sur le biosourcé, et sur la rénovation énergétique du logement social.

L'action 10 « élaborer une opération programmée de l'habitat » est pertinente, notamment pour ce territoire qui n'a pas d'OPAH actuellement. Des objectifs clairs sont affichés (nombre de logements et gain de consommation énergétique et GES), mais la rénovation performante BBC en une ou plusieurs

¹ Le PACTE Bois-Biosourcés est accessible à l'adresse suivante : [Le Pacte bois et biosourcés - Fibois Normandie \(fibois-normandie.fr\)](http://Le Pacte bois et biosourcés - Fibois Normandie (fibois-normandie.fr))

étapes n'est pas affichée.

A travers l'action 11, le territoire entend lutter contre la précarité énergétique. L'effort du territoire de développer un plan d'action spécifique à destination des publics en situation de précarité énergétique est à saluer. Toutefois, sur cet enjeu spécifiquement il manque une évaluation sur les moyens en ETP dédié. Il est étonnant que les ménages résidant en logement social ne soient pas du tout ciblés.

Le programme CEE "Territoire Zéro Exclusion Energétique" ² serait un bon outil pour le territoire pour engager des actions dans ce domaine (voir l'exemple de Le Havre Seine Métropole en Normandie).

Dans le cadre de l'action 12 « Mobiliser et accompagner le secteur tertiaire dans leurs démarches de transition écologique », il serait pertinent d'ajouter un item sur l'éclairage public et d'accompagner les acteurs sur un changement de pratiques (extinction partielle ou totale à certains moments) voire un changement de matériel plus respectueux de la biodiversité.

Le rôle de la CMA est bien valorisé, en tant qu'acteur dispensant le conseil dans le cadre du SARE (pour les bâtiments inférieurs à 1 000 m²).

Il manque cependant des objectifs chiffrés en m² de surfaces rénovées. La réduction de 15% de la consommation énergétique finale semble plutôt faible au vu des 40% imposés par le décret tertiaire en 2030 (pour les bâtiments de plus de 1 000 m²).

Biodiversité

L'action 13 « Préserver et restaurer les puits de carbone sur le territoire » ne semble pas proposer de mesure sur la protection du linéaire de haies existant (inscription au PLUI, commission bocagère...)

Dans le cadre de cette action, la Région Normandie pourrait être identifiée comme partenaire financier. En effet, la Région Normandie peut accompagner des travaux de restauration de zones humides, de cours d'eau ou encore des travaux de plantation de haies.

Concernant les indicateurs de suivi proposés, le nb d'arbres/ de haies plantés par an ne semble pas suffisant. Il faudrait corréliser cet indicateur avec le nb de linéaire arraché pour avoir un indicateur net. Il serait pertinent de proposer la même chose sur les zones humides.

Alimentation

Les actions 14 à 16 sont particulièrement intéressantes pour favoriser une agriculture résiliente sur le territoire. Cependant, il aurait pu être intéressant d'ouvrir ces propositions à la filière pêche et conchylicole pour accompagner cette filière vers des pratiques durables, visant le double objectif d'atténuer le changement climatique et de s'adapter au changement climatique.

Sur l'anticipation du dérèglement climatique et l'aménagement durable du territoire :

Les actions sont en lien avec la stratégie d'adaptation aux changements climatiques présentée plus haut.

Le territoire propose globalement des actions qui sont déjà en cours et connues des services de la Région Normandie.

Il aurait pu être intéressant pour l'action 17 visant à « poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux continentales et littorales » de faire mention à d'autres actions innovantes sur ce sujet qui pourraient avoir un réel effet levier, par exemple l'anticipation de l'évolution des systèmes d'épuration ou d'assainissement des eaux usées dans un contexte de changement climatique (réseaux et STEP menacés par l'érosion et la submersion et qu'il faudra relocaliser).

L'action 18 est une explication en détail du PPA et de la démarche PLUi. La totalité des actions développées dans la partie « description » sont identifiées dans le cadre du PPA. Cependant, le PPA se concentre sur des sites précis alors que le territoire de CMB est vulnérable sur la totalité de son littoral et sur des sites qui ne sont pas pris en compte sur le PPA. A titre d'exemple, il peut être cité la pointe de Montmartin qui est un territoire suivi par CMB (mais qui s'engage sans s'engager...).

Concernant l'action 19 « Protéger les populations des risques inondations » et l'axe 4 portant sur la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, il aurait pu être fait mention de la notion de zone submersible et de leur augmentation en surface avec l'élévation du niveau de la mer dans un contexte de changement climatique.

L'action 21 visant à reprendre dans le SCOT et le PLUI les enjeux climat-air-énergie du PCAET est intéressante mais cela pourrait être plus ambitieux et aller au-delà de ce qui est attendu par la réglementation en vigueur. Ainsi, le territoire pourrait y inscrire des éléments en lien avec le paysage et les haies afin de favoriser la préservation des linéaires de haies.

² <https://www.banquedesterritoires.fr/le-dispositif-territoire-zero-exclusion-energetique-lance>

Biodiversité

L'action 20 visant à « utiliser des outils de maîtrise foncière dans lesquels la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources constitue un pilier majeur » semble présenter des actions qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition du titre de la fiche.

Avoir une politique foncière ambitieuse c'est vouloir doter la collectivité d'un budget spécifique pour acquérir des parcelles et y mettre une gestion conservatoire. Pour cela, il faut disposer d'un budget d'investissement. La Région peut accompagner l'acquisition de parcelles à des fins de restauration des milieux naturels. Il faudrait aussi préciser "Intégrer des conditions et réglementations environnementales claires dans les documents d'urbanisme » parmi les objectifs. S'agit-il ici d'identifier les haies, mares et éléments du paysage et si oui pour quelle ambition ? Les orientations d'aménagement et de programmation (AOP) de la Trame verte et bleue doivent aussi être citées dans les objectifs mais cela nécessite d'avoir des éléments qui ne sont pas dans le diagnostic.

L'action visant à « Mettre en œuvre dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) l'encadrement des enseignes lumineuses » ne semble pas suffisant. Il faudrait aussi y intégrer la gestion de l'éclairage public. La Région Normandie propose au territoire de retravailler la fiche pour mieux cerner l'ambition réelle de la collectivité.

L'action 22 visant à « protéger et restaurer la biodiversité sur le territoire à travers l'élaboration d'une trame noire, verte et bleue » interpelle particulièrement les services de la Région car logiquement le territoire a réalisé ce travail dans le cadre du conventionnement Territoire Durable 2030.

Les objectifs de cette fiche ne sont pas suffisamment précis et le budget consacré à cette fiche est bien en deçà de l'ambition annoncée. L'élaboration de la trame noire, bleue et verte ne peut pas se limiter à des actions de sensibilisation et d'animation. La Région Normandie invite donc le territoire à revoir l'écriture de cette fiche et à proposer des indicateurs de suivi cohérents au regard de l'ambition donnée à cette fiche.

Mobilité

En cohérence avec le diagnostic, le plan d'actions cible la diminution des besoins en transport et le développement des mobilités douces ou des transports en commun comme alternative à la voiture :

- La fiche action visant à « Développer la pratique des modes actifs pour favoriser le report modal » propose d'élaborer un schéma directeur vélo, une formation au Savoir Rouler à Vélo, l'achat ou la location de flottes de vélos en disposition, l'incitation des écoles aux déplacements à vélo pour leurs activités et à l'usage du vélo pour les déplacements dans les accueils de loisirs, des événements vélo, des parkings à vélo sécurisés éphémères lors des événements, des stationnements vélos, une maison du vélo à Coutances afin d'atteindre l'objectif de multiplier des distances par 3 en vélo d'ici 2030, soit 5 400 T EqC évitées.

- La fiche action 26 « Développer les transports en commun et favoriser l'intermodalité » propose la création d'une seconde ligne de Cosibus, un Contrat opérationnel de mobilité, une collaboration avec les EPCI du bassin de mobilité pour une cohérence d'actions et des perspectives de collaboration sur des projets communs, notamment interurbains.

- La fiche action 23 propose la mise en œuvre d'actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des publics dans le changement de modes de déplacement (guide mobilité, accompagnements PDE...), ceci afin de réduire de 30% des distances en voiture particulière pour un tiers des conducteurs soit 3 500 t EqC économisées.

- La fiche action 28 a pour objet de « Développer les services et projets répondant à une logique de proximité » en proposant notamment un accompagnement gratuit des projets de commerces ambulants, une expérimentation de conciergerie de territoire etc.

Là où la demande ou un report vers une mobilité douce ne peut pas être réalisée, le territoire propose des actions sur le remplissage des véhicules et vers la décarbonation des véhicules utilisés. C'est le cas notamment pour la fiche action 32 visant notamment à travailler à la mise en place d'une station de bio-GNV sur le territoire, de la fiche action 25 visant à favoriser le partage de la voiture pour diminuer la part de l'autosolisme ou encore de la fiche action 27 visant à « Accompagner les publics non mobiles ou en difficulté vers une logique de mobilité partagée » en proposant notamment le déploiement d'une plateforme de mobilité à visée solidaire. Cette proposition a été expérimentée par le territoire voisin de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche. Il serait peut-être pertinent de travailler sous forme de coopération territoriale sur le développement d'un tel outil.

Le plan d'actions se focalise principalement sur le transport de personnes, en se centrant sur une diminution de l'autosolisme, ce qui est un objectif fort. Cette problématique étant prégnante dans les

territoires à dominante rurale, il sera particulièrement intéressant de suivre les retours d'expérience liés à la mise en place de ce plan d'actions.

Le transport de marchandises apparaît en revanche relativement peu abordé à part sur le volet examen de l'opportunité de la conversion au gaz, ou indirectement au travers du soutien aux circuits courts et à la production locale, et aux Plan de déplacement des Entreprises, dans lesquels il sera important de s'assurer d'intégrer la prise en compte du volet logistique marchandises.

Economie circulaire

Concernant l'action 30 « Poursuivre les actions engagées sur l'économie circulaire », la fiche présente peu de détails car le programme d'actions sera écrit en 2024. La fiche ne prévoit aujourd'hui que des actions de sensibilisation, de formation des élus et des agents et le financement d'une étude. Il est dommage de ne pas y présenter les actions de la feuille de route « économie circulaire » réalisée dans le cadre de la démarche Territoire Durable 2030 » et de ne pas y proposer de lien avec l'axe 4 de la stratégie qui prévoit le développement de circuits courts et la valorisation de producteurs locaux. La Région Normandie invite le territoire à préciser l'étude de la filière conchylicole.

Un MOOC « économie circulaire » à destination des agents et élus est en cours de construction à la Région Normandie. Coutances Mer et Bocage pourrait s'appuyer sur ce MOOC pour former ses agents pour libérer du temps et du budget. Pour la collecte et le réemploi, la Région Normandie invite le territoire à s'appuyer sur les éco organismes (ex : Ecologic).

Concernant l'action 31 visant à « accompagner le développement des filières de réemploi et de matériaux recyclés », le territoire pourrait aussi s'appuyer sur le RANCOPER pour la réalisation du guide d'achats.

Energies renouvelables

Le PCAET cible bien les prochaines étapes que sont la réalisation d'études de faisabilité (finançables par la Région) que ce soit pour la méthanisation ou le bois énergie. Une étude de gisement sur les haies serait particulièrement utile pour quantifier le potentiel de récolte de bois.

Mobilisation citoyenne

Les actions identifiées en matière de mobilisation citoyenne semblent adaptées mais elles mériteraient d'être davantage étoffées. Si le territoire souhaite développer les énergies renouvelables, des actions sur l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables seraient pertinentes à mettre en place.

| |
|---|
| • Gouvernance, suivi et évaluation |
|---|

Pour le suivi, le territoire propose des indicateurs ainsi que des instances de gouvernance et de suivi. Toutefois, le territoire ne présente pas à quelle fréquence ces différentes instances vont se rassembler pour évaluer la mise en œuvre des actions.

| |
|-----------------------|
| • Concertation |
|-----------------------|

La concertation a été menée avec méthode. Cette dernière mériterait toutefois d'être mieux décrite.